

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 26 janvier 2021

DES ESPACES SANS TABAC AUTOUR DES ÉCOLES BELFORTAINES



La Ville de Belfort transforme les parvis des écoles belfortaines en espaces sans tabac dès le retour des vacances scolaires, le 22 février 2021.

L'interdiction de fumer et vapoter aux abords des écoles fera l'objet d'un arrêté municipal. Il est mis en oeuvre dans la logique

de l'action municipale pour protéger la santé des enfants et préserver l'environnement.

« La sensibilisation aux effets nocifs du tabagisme doit être faite dès le plus jeune âge, explique Damien Meslot, maire de Belfort. Il est de notre responsabilité d'agir pour la santé de nos écoliers et de montrer l'exemple. En créant ces espaces sans tabac, nous supprimons la cigarette du quotidien des enfants et les sensibilisons à un mode de vie plus sain. »

Un projet vivement soutenu par la Ligue contre le cancer, qui poursuit sa lutte contre les méfaits du tabagisme. « Belfort donnera l'élan pour poursuivre cette campagne et déployer d'autres espaces sans tabac en Bourgogne Franche-Comté » témoignent le docteur Arnaud Litzler, président de la Ligue contre le cancer du Territoire de Belfort et le docteur Jean-Marie Girardel, vice-président du conseil départemental.

Informations pratiques :

Le 22 février 2021, une signalétique sera mise en place dans un périmètre de 50 mètres autour des écoles pour matérialiser la zone sans tabac. 19 sites regroupant écoles maternelles, primaires, privées et le Conservatoire Henri Dutilleux sont concernés par cette mesure. Elle s'appliquera sur une plage horaire de 8 h à 18 h pendant les jours d'école.

22 FÉVRIER 2021

19 sites scolaires engagés dans la démarche.

